



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004341-20200213-DELIB09_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

06 FEVRIER 2020

Objet : Autorisation donnée à Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle au Comité d'Œuvres Sociales.

L'an deux mil vingt,
le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames FERRER-LECLAIRE, AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjointes.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR et FOREST, Mesdames DEFFAUX et DEBILLOT, Messieurs JOSSELIN, DUCHEMIN (arrivé à 19h18) et VAN PRAËT, Madame SENECHAL, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Messieurs BOITEZ et HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents :

Monsieur LTEIF absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOSSELIN.
Monsieur WALLYN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST.
Madame F. SOENEN., absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR.
Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS.
Madame DELAPALCE., absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN.

Mesdames MASCRÉ, LE CHATON et COURBON, absentes.
Messieurs DUCHEMIN, TALARCZAK et PICARD, absents.

Monsieur JOSSELIN est élu secrétaire de séance.

Autorisation donnée à Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle au Comité d'Œuvres Sociales.



Le Conseil,

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004341-20200213-DELIB09_20-DE

Considérant l'existence d'un Comité des Œuvres Sociales au sein de la commune de Mouy,

Considérant que le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Mouy a pour objet de développer l'action sociale au profit des agents de la commune,

Considérant le souhait de proposer aux agents des sorties culturelles à Paris,

Considérant que l'autocar communal n'est plus aux normes « Crit'air » et ne permet pas de voyager dans la capitale,

Considérant que le Comité des Œuvres Sociales a pris attache auprès d'une société de transports d'autocar,

Considérant que cette organisation entraîne des frais supplémentaires d'un montant de 1 000,00 Euros,

Le rapport de Madame DELAFONTAINE entendu,

Délibère

Article 1 : Autoriser Madame le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 Euros au Comité des Œuvres Sociales.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 28/01/2020

Date de l'affichage : 08/02/2020

N° : 09/2020

Le Maire,

Anne-Claire DELAFONTAINE

Autorisation donnée à Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle au Comité d'Œuvres Sociales.

